



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 26<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE 54<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U A, 23-27 septembre 2002

---

*Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire*

CSP26/20 (Fr.)

5 juillet 2002

ORIGINAL : ANGLAIS

### **RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2000-2001**

Le Directeur a l'honneur de présenter le Rapport financier du Directeur et le Rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2000-2001 (*Document officiel 305*), distribué séparément. Ce rapport contient des détails des transactions financières de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2001 et des états décrivant la position financière de l'Organisation au 31 décembre 2001. Il contient également les états financiers du Centre d'Epidémiologie des Caraïbes (CAREC), de l'Institut d'Alimentation et de Nutrition des Caraïbes (CFNI) et de l'Institut de Nutrition d'Amérique centrale et Panama (INCAP).

Le Comité exécutif a examiné lors de sa 130<sup>e</sup> session le Rapport financier du Directeur et le Rapport du commissaire aux comptes pour 2000-2001 ainsi que divers aspects des activités financières de l'Organisation au cours de cette période. Un résumé de ces délibérations est compris dans le Rapport annuel du Président du Comité exécutif (document CSP26/3).

Le Comité exécutif a adopté la résolution CE130.R5 rédigée comme suit :

#### ***LA 130<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,***

Ayant examiné le Rapport financier du Directeur et le Rapport de l'Auditeur externe pour l'exercice 2000-2001 (*Document officiel 305*),

*./..*

***DÉCIDE :***

1. De transmettre le Rapport financier du Directeur et le Rapport de l'Auditeur externe pour l'exercice 2000-2001 (*Document officiel 305*) à la 26<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine.
2. De signaler que les états financiers pour l'exercice 2000-2001 sont présentés conformément aux Normes de Comptabilité du Système des Nations Unies, avec pour conséquence une amélioration de l'inclusion des données et de la clarté des états.
3. De louer l'Organisation pour les efforts qu'elle a déployés dans le suivi et le renforcement de la position financière du Centre d'Epidémiologie des Caraïbes, de l'Institut d'Alimentation et de Nutrition des Caraïbes et de l'Institut de Nutrition d'Amérique centrale et Panama, avec l'inclusion de sources d'appui supplémentaires et l'encouragement d'efforts conjoints pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies destinées à améliorer leur situation financière.
4. De féliciter le Directeur de ses efforts fructueux pour maintenir l'Organisation dans une solide position financière.